



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 19 mai 2003

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 5 mai 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 20 mai 2003

**Acquisition d'un pan coupé sur la propriété de M. NERISSON
angle des rues Antes/Bel-Air - section KD n°134**

[\[Annexe\]](#)

Président :
M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoint :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET

Secrétaire de séance : Melle Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.

Excusés :

Conseillers :

M. Michel PAILLEY, M. Joël RENOUX, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 mai 2003

DELIBERATION D20030202

Urbanisme & Affaires Immobilières

**Acquisition d'un pan coupé sur la propriété de M. NERISSON
angle des rues Antes/Bel-Air - section KD n°134**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

La sortie de la rue de Bel Air sur la rue d'Antes offre une visibilité très restreinte sur la droite. Afin d'améliorer cette situation, et donc d'accroître la sécurité, il conviendrait d'acquérir un pan coupé sur la propriété constituant l'angle des deux rues. A cet effet, Monsieur NERISSON, nouvel acquéreur de la propriété concernée par le pan coupé, a accepté de céder à la Ville l'emprise nécessaire à la réalisation de ce dernier (8 m x 4 m) moyennant le prix de 5 900 € s'appliquant à concurrence de 5 789 € pour le mur et 111 € pour le terrain, la Ville se chargeant de la démolition du mur.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition à Monsieur NERISSON Christophe du pan coupé telle que décrite ci-dessus ;
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir qui sera reçu par Maître DECROON-LAFAYE, Notaire à Niort, tous les frais et droits en résultant étant imputés à l'article 218221 2112 du Budget en cours.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)